DEPARTEMENT DES VOSGES

<u>VILLE DE RAON L'ETAPE</u>

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

exercice: 29

Séance du 07 FEVRIER 2023 A 18H30

Présents à la séance : 21 L'An Deux Mil Vingt Trois, le 07 FEVRIER A 18H30

Extrait affiché le : 14 février 2023

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

1ère séance 2023

Présents: M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALERIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, Mme

TRARBACH Carole, conseillères et conseillers municipaux.

Objet: Vote du budget primitif 2023 Ville de Raon l'Etape.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme ACCILI Micheline à Mme BENOIT Marie-Hélène M. PIERRAT-LABOLLE Julien à M. RAMBOURG Bernard

Absents excusés :

M. EVRARD Luc M. ROMARY Fabrice M. KIZILDAG Murat Mme SCHILLINGER Stella Mme ELI Emilie M. BURGER Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme RAIZNER Stéphanie

N° 09/2023

Suite à une présentation détaillée, Monsieur le Maire invite l'Assemblée délibérante à voter le budget primitif 2023 de la Ville proposé en équilibre « dépenses et recettes », en section de fonctionnement au montant de 6 262 503.60 € et en section d'investissement au montant de 6 101 773.05 €, reports de 2022 inclus.

Après en avoir délibéré, c'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté approuve ce budget primitif 2023 Ville de Raon l'Etape.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,